

COMMISSION REGIONALE HOCKEY SUBAQUATIQUE

Compte-rendu de la réunion du 02 Octobre 2013

Présents :

Blanc Pascal (Président)	HSCL Lagny
Pierron Vincent (Vice Président)	SGLC Le Chesnay
Vincent Julie	SGLC Le Chesnay
Perigault Guillaume	SCAF Franconville
Panaliarison Cédric	SCAF Franconville
Verdier Vincent	OMV St Maur
Tirard Thierry	CSMB Fontenay
Grossin Eric	CHSPC Pontoise
Proust Sebastien	HSC Chelles
Frontin Jean-Michel	CHS Neuilly sur marne
Lefect Hervé	APSM Ermont
Ciulla Gilbert (Webmaster)	HSCL Lagny
Ruax Dominique	CMA Aubervilliers

Excusés :

Gérald Lévêque(Responsable DAM)	CPC Compiègne
Dumont Laurent	JSCC Corbie
Chaignot Philippe	CSCS Claye Souilly
Leleu Michel	ASP Asnieres

- **Approbation du compte rendu du 12 Septembre**
- **Calendrier**
- **Championnats Régionaux**
- **Championnats Nationaux**
- **Point sur le fonctionnement Régional**
- **Site Internet**
- **Réglementation à modifier**
- **Bilan de la CNHS du 28 et 29 septembre 2013**
- **Questions diverses.**

1. Approbation des comptes rendu du 12 Septembre

Le Compte rendu du 12 septembre est approuvé à l'unanimité

2. Calendrier

Veillez trouver ci-joint la version [1.3](#)

St Maur valide la réservation de sa piscine le 1^{er} Décembre, par contre la journée du 5 Janvier est toujours incertaine pour cause probable de vidange, en attente d'une confirmation de la part de la piscine avant la prochaine réunion de CRHS de Novembre, même incertitude pour Clamart à la même date.

Le Chesnay confirme ses dates pour les 2 finales DAM et DAF.

Fontenay confirme ses 4 dates : DAF, 2x DAM ,et Jeunes.

Franconville confirme sa date du 24 Novembre.

Compiègne demande à déplacer la DCM du 25 mai au 18 mai, se déroulerait en même temps à Pontoise un championnat de France Benjamin/Cadet.

Le déplacement de la DCM groupe A-D est confirmé pour le 18 Mai.

3. Championnats Régionaux

Réception des derniers chèques manquant pour la DAM et la DBM

Au jour de la réunion manque encore Paris V en DBM , Pontoise 2 en DAM et Pontoise 3 DBM, Pontoise confirme les avoir envoyés par courrier.

Thierry Tirard rappelle qu'il faut impérativement envoyer les feuilles d'encadrement par [mail](#) à lui-même ainsi qu'au président de CRHS, avant la première journée de championnat, dernier délais. A ce jour seulement 3 fiches ont été reçues (Fontenay, Compiègne et Aubervilliers).La fiche est disponible sur le site de la [CNHS](#).

Rappel que les fiches d'inscriptions papier ainsi que les chèques sont à envoyer aux responsables de division et non pas au comité IDF ni au président ou vice-président.

4. Championnats Nationaux

La manche 2 féminine reste à la Rochelle aux mêmes dates, en revanche la manche 2 masculine changera de lieu.

Cette volonté de dissocier les 2 groupes vient du fait que la saison dernière avec 17 équipes féminines engagées, le temps de jeux cumulé de chaque équipe ne dépassait pas 1h40 au total. Il a donc été décidé d'utiliser le bassin de La Rochelle uniquement pour la division féminine ce qui augmentera le temps des matchs.

La Coupe des Régions et le championnat Master sont confirmés à Montulçon.

La Manche 3 D1 est confirmée à Chartes, en revanche déplacement des dates au Vendredi 6, Samedi 7 et Dimanche 8 juin 2014, et ceux afin d'être synchronisé avec le reste des jeux subaquatique de la FFESSM.

Pour précision, la piscine de Chartes est constituée d'un fond en Inox, avec des surépaisseurs circulaires espacées de 2 cm chacune, cela ne semble pas poser de problèmes pour le jeu en lui-même et le contrôle du palet, en revanche des questions restent en suspens quant à cette différence de niveau pour les buts, ainsi que sur le maintien de la ligne de touche.

La D3 et la D4 sont confirmées à Hyères, en même temps.

5. Point sur le fonctionnement Régional

Le poste de RRA (Responsable Régional Arbitrage), a trouvé preneur, Laurent Cophein succède donc à Fabrice Prudhomme. Il sera donc en charge de la gestion des formations auprès de la CRHS ainsi que de faire le lien avec le CNA.

Tous formateurs qui souhaitent effectuer des formations AN1 devra passer par lui, et de même que les candidats cherchant des formations. Il sera donc joignable par mail : RRA@crhs-idf-p-ffessm.fr.

La CRHS tenait encore à remercier Fabrice Prudhomme pour l'énorme travail qu'il a effectué durant ces 2 dernières olympiades en tant que RRA.

Reste toujours à pourvoir les postes de RRE (Responsable Régional Encadrant), de Gestionnaire du Matériel Régional, et de Secrétaire. Une nouvelle fois, bien que des bonnes volontés commencent à se faire connaître, Pascal Blanc rappelle l'importance d'avoir une équipe de secrétaires afin de mener à bien et dans un temps raisonnable l'édition des comptes rendu de réunion, pour le moment Vincent Pierron, le vice-président, assure toujours l'intérim.

Rappel aussi sur l'envoi du fichier annuaire CRHS, afin de mettre à jour l'annuaire de la CRHS ainsi que la Mailing list. Les clubs n'ayant pas renvoyé leur fichier au jour de la réunion sont : Bobigny, Garges, St Maur, Diderot XII, Provins, Neuilly sur Marne.

Une modification sera apportée à ce fichier pour bien distinguer l'adresse du siège social pour les envois de courriers officiels et l'adresse de la piscine pour les entraînements

Vincent Pierron rappelle qu'il faut lui envoyer par mail les fichiers joueurs des clubs en y précisant bien dans quelle équipe chaque joueur joue, et également les numéros de bonnet, Vincent transmettra les fichiers d'équipes aux responsables de division. Il n'est pas important pour le moment que le fichier soit forcément complet, les clubs pourront par la suite envoyer des mises à jour de ces fichiers.

Un point est également fait sur l'importance du contrôle des joueurs participant aux matchs, en effet, le point sera rappelé plus tard, mais cette année il n'y a plus de possibilité pour un joueur de monter ou de descendre de division dès l'instant qu'il est engagé dans une équipe.

Pour résumer, **un joueur fait partie d'une équipe dès l'instant qu'il a joué un match avec cette même équipe, et ce pour la saison entière.** (Hormis le test de nouveaux joueurs(es) en Manche 1 ou 2 de D1N). Il sera donc demandé à chaque capitaine de bien contrôler sa feuille de match avant chaque match, pour rayer les personnes non présentes ou ne jouant pas, dans le cas contraire les joueurs seraient considérés comme ayant joué. Par la suite le responsable de journée devra renvoyer le plus rapidement possible les feuilles de matchs au responsable de divisions, de préférence au format électronique.

6. Site Internet

Gilbert le webmaster fait un point sur ce qui a été rajouté sur le site depuis la dernière réunion :

- Les annuaires de clubs,
- Les adresses mails et postales des différents membres de la CRHS
- La partie photo sur laquelle on peut trouver celles de la dernière coupe des régions.
- La mise à jour des archives des Championnats régionaux

Dominique Ruaux demande s'il est possible d'imprimer ou de sauvegarder les poules des championnats régionaux, afin de pouvoir les diffuser en interne.

Une partie « téléchargement » est également demandée pour pouvoir récupérer les différents documents officiels, ou réglementation.

En aparté, Dominique Ruaux tenait à signaler que la coupe du monde gagnée par l'équipe élite homme lors du dernier championnat du Monde CMAS cet été, était disponible sur la région pour être présentée lors d'événements promotionnels du hockey et ce jusqu'à la manche 1 de la D1 début Novembre.

Un calendrier sera bientôt disponible pour pouvoir proposer ces événements et demander à recevoir la coupe en exposition. Pascal Blanc fait remarquer, qu'il serait bien que des plaquettes promotionnelles soient créées par la CNHS comme cela avait été le cas en 2009.

7. Réglementation à modifier

Pascal Blanc fait un rappel sur l'historique des différentes réunions qui ont mené à modifier de nouveau la réglementation régionale.

Lors des réunions du mois de Mai et Juin 2013, avait été remonté le problème de la réglementation régionale IDF qui avait été pointé du doigt par la CNHS, différentes en certains points de la réglementation nationale.

Entre autre la possibilité qui était donnée aux filles de pouvoir participer à plusieurs championnats, alors que la réglementation Nationale stipule : **Un joueur ou une joueuse ne peut disputer qu'un seul championnat de France par saison et par catégorie d'âge (sauf championnats junior, jeune et des clubs d'entreprise).**

Lors de la dernière réunion de CRHS un groupe d'étude avait été créé pour proposer et présenter une alternative à l'AG de la CNHS le 28 Septembre dernier. Le but étant de laisser la possibilité aux filles qui le souhaiteraient de pouvoir évoluer

dans d'autre division, en l'occurrence la division promotionnelle régionale, non qualificative pour les Championnats de France.

Cette proposition avait donc été présentée par Pascal lors de l'AG de la CNHS, et avait rencontré un avis favorable sous certaines réserves.

En effet, **les équipes évoluant en DCM et utilisant des joueuses jouant elles même en DAF, ne pourraient prétendre à une montée en DBM même si elles finissaient 1^{ère} ou 2^{ème} de leur division respective.**

Second point qui avait été discuté et voté en CNHS, sur le fait **qu'un joueur fait partie d'une équipe dès lors qu'il a joué un match avec cette équipe, et y est donc bloqué pour le reste de la saison.** Pour la Saison 2013/2014, il ne pourra pas y avoir de montés ou de descentes entre les équipes d'une même catégorie d'âge, tel que cela était avant. La possibilité de « tests » des joueurs sur des catégories supérieures sera à l'ordre du jour de la prochaine CNHS et devrait être possible sur l'ensemble des divisions (D1, manche 1,2 et 3, ainsi que la D2, et D3). Cela sous entends un contrôle très accrue des joueurs, et ce à l'aide du fichier joueurs, mais sur l'ensemble du territoire.

Les points suivant de la réglementation sont donc nécessaire d'être modifiés :

Ancien article :

5.2 - Un joueur(se) d'une équipe de division inférieure peut jouer dans l'équipe supérieure. Le nombre de match est limité à 6 dans la saison ; au 7^o match dans la division supérieure, il appartient à l'équipe supérieure pour le reste de la saison.

Dès qu'un joueur(se) joue 1 match avec une équipe inférieure, il ou elle est bloqué dans cette équipe inférieure pour une année de date à date sauf dans le cas d'une création d'équipe inférieure.

Remplacé par les articles suivant :

5.2.1 – Un(e) joueur(se) est considéré(e) faisant partie d'une équipe dès le 1^{er} match joué. Son affectation est définitive pour la saison.

5.2.2 – Un joueur(se) ne participera qu'à un seul championnat par catégorie d'âge.

5.2.3 - Les Joueuses peuvent participer à la DAF et à la division non qualificative pour le Championnat de France.

Ancien article :

5.16 - Montée - descente entre divisions régionales : les deux premiers de la division inférieure accèdent automatiquement à la division supérieure et les deux derniers de la division supérieure sont relégués en division inférieure (sous réserve du nombre d'équipes de D1N inscrites en DAM la saison suivante cf art M16 annexe A).

Remplacé par les articles suivant :

5.16.1 - Montée - descente entre divisions régionales : les deux premiers de la division inférieure accèdent automatiquement à la division supérieure et les deux derniers de la division supérieure sont relégués en division inférieure (sous réserve du nombre d'équipes de D1N inscrites en DAM la saison suivante cf art M16 annexe A).

5.16.2 - Les équipes de DCM ayant bénéficié de la règle 5.2.3 ne peuvent monter en division supérieur.

La forme des articles suivants est proposée au vote:

6 personnes s'abstiennent, 7 personnes votes pour.

8. Bilan de la CNHS du 28 et 29 septembre 2013

Dominique Ruaux nous explique ce qui c'est dit durant le weekend dernier en CNHS, en particulier le point sur le Championnat de France féminin.

En effet la proposition qui avait été votée lors de l'AG de la CNHS en Avril a finalement été reboutée pour cause de non-conformité de procédure, cette proposition aurait donc dû être envoyée au CNC pour étude avant de passer en CNHS. De plus il avait été demandé au CNC de trouver un moyen de raccorder les 3 manches du Championnat. Après étude le CNC n'a pas pu trouver de cohérence dans cette formule qui était composée de 3 manches totalement indépendantes.

Le championnat féminin pour la saison 2013/2014 reste sur la même base que pour la saison 2012/2013

Une nouvelle proposition de championnat féminin est donc mise en avant par le CNC :

Le nombre d'équipes en groupe B féminin étant suffisamment élevé, avec 10 joueuses par équipe en moyenne il y a nécessité de créer une D2

Autre besoin : faire évoluer le niveau français.

Constat : le groupe B féminin a montré des écarts de scores important

Orientation : faire un championnat D1 à 2 groupes, et une vraie division 2 promotion, avec ouverture sur des sélections nationales moins de 19 ans éventuellement.

Manche 1 à 8 équipes : 6 Fr + 2 étrangères, round robin sans match de classement (éventuellement 1 match de classement)

Manche 2 à 8 ou 10 équipes : round robin sans playoff, ou poules + playoff. → enjeu sportif

Manche 3 : identique à ce qui existe

D2 : toutes les équipes qui n'ont pas fait la D1. Ouverture aux tri-clubs, voire aux joueuses isolées, aux sélections moins de 19, moins de 23.

Systèmes de montée/descente entre D1 et D2 sur les 2 derniers D1 / 2 premiers D2.

La question se pose également sur les critères d'encadrement : proposer une féminisation des cadres ?

Groupe A : 1 EF2 + un EF1/init fille + 1 AN2 fille

Groupe B : 1 AN2 + 1 AN1 fille + encadrement.

Une proposition détaillée rédigée par Cécile Roussel : sera envoyée aux présidents de région pour analyse et contre-proposition à rendre au CNC avant le 15 Décembre

9. Questions diverses

Eric Grossin pose la question sur la date limite d'envoi des fiches d'inscriptions et des chèques pour les catégories jeunes, elle est prévue pour la réunion de CRHS du 7 Novembre, à renvoyer par email pour uniquement la fiche à l'adresse suivante : jeunes@crhs-idf-p-ffessm.fr , ainsi que par courrier pour la fiche et le chèque. Eric Grossin propose de retravailler les grilles de matchs (grille G).

Rappel de Thierry Tirard sur l'importance d'autant plus grande du fichier joueur sur la catégorie jeune, sachant que 2 mois avant les championnats de France Jeunes les clubs devront faire une pré-inscription, l'inscription finale étant effective 1 mois avant. Le CNC ne retiendra alors que les 12 équipes ayant effectué ces 2 étapes

Il faudra alors savoir pour les clubs qui disposent d'équipe 2 ou 3, quels joueurs ont bien fait partis de ces équipes durant les championnats régionaux, à l'instar de la catégorie adulte, étant donné qu'il n'y a pas eu de précision sur les catégories d'âge lors du vote en CNHS sur le blocage des joueurs dans une équipe dès le premier match. Sur ces faits, Pascal Blanc demande un débat lors de la prochaine réunion sur la possibilité d'exclure les catégories jeunes de la règle voté en CNHS.

Eric Grossin fait part du problème sur le contrôle des licences compétitions et le temps perdu avant chaque journée jeunes, et demande à étudier un moyen de simplifier ces démarches administratives. Le problème étant que le responsable de journée met en jeu sa responsabilité sur chaque joueur présent lors du championnat.
2 possibilités :

- Soit toutes les licences compétitions ainsi que les autorisations parentales soient scannées et envoyées au responsable de journée la veille.
- Soit un responsable de club arrive en avance pour pouvoir présenter le dossier de licence et d'autorisation.

Un rappel est également fait, sur le fait est qu'un joueur, qui plus est « jeune », ne peut participer à une journée de championnat sans un dossier complet, en revanche pour ce qui est des pièces d'identités officielles (CNI ou Passeport) une photocopie peut être acceptée, d'ailleurs seuls ces 2 types sont acceptés en cas de contrôle anti dopage.

Eric Grossin demande aussi de pouvoir effectuer des contrôles d'identités inopinés sur le bord du bassin.

Pascal Blanc en tant que manager par intérim des équipes de France, tient à faire un point sur le but des équipes régionales, et leur principe originel de pré-sélection pour les stages France. En effet la saison dernière le stage de brassage de début de saison a coûté à lui seul la moitié du budget des équipes de France jeunes, et à également fait perdre un temps précieux aussi bien à ceux qui étaient venus qu'aux entraîneurs.

Dorénavant, l'envoi de joueurs en stage de brassage ne pourra plus se faire sans l'aval du sélectionneur équipe régionale ainsi que le président de CRHS. Il faudra d'autant plus relancer les entraînements régionaux en impliquant les anciens titulaires équipe de France que ce soit Jeunes ou élites.

Fin de la réunion à 23h00

Ordre du jour de la prochaine réunion

Jeudi 7 Novembre 2013
à 20h00

à Paris XIX° 60 rue de Romainville

- **Approbation du compte rendu du 2 Octobre**
- **Calendrier**
- **Championnats Régionaux**
- **Championnats Nationaux**
- **Point sur le fonctionnement Régional**
- **Discussions ou contre-proposition sur le Championnat Féminin**
- **Discussions sur le protocole de contrôle de licences sur les journées jeunes**
- **Questions diverses**